

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

18/11/2024

N° E24000112 / 84

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 18/11/2024

Vu enregistrée le 31/10/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de JONQUIERES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JONQUIERES ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Nicolas GIBAUDAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur René DUBUY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de JONQUIERES, à Monsieur Nicolas GIBAUDAN et à Monsieur René DUBUY.

Fait à Nîmes, le 18/11/2024

le président,



Christophe CIRÉFICE